

2. Réponses à l'appel à communication : procédures et délais

L'AIFRIS souhaite recevoir des propositions venant de chercheur.e.s, de formateur/trice.s ou de professionnel.le.s de l'intervention sociale ou de l'action éducative. Ces propositions devront s'inscrire dans l'un des 3 axes mentionnés ci-dessus. Les thèmes et questions proposés dans chacun de ces axes le sont à titre indicatif ; ils visent à ouvrir des pistes de réflexion pour les candidat.e.s à communication.

Afin de diversifier les approches, les communicant.e.s pourront choisir entre quatre formes de communication : compte-rendu de recherche, compte-rendu d'expérimentation concernant la pédagogie ou l'intervention sociale, animation d'un forum ou présentation d'une affiche. Les critères d'évaluation seront les mêmes, mais les matériaux exposés pourront différer entre données de terrain ou bibliographiques d'une part, et données des expérimentations d'autre part.

Pour favoriser l'accès à la communication, le comité scientifique est disponible pour accompagner la personne ou l'équipe de personnes qui le souhaiteraient, dans la formalisation de leur communication, ainsi que pour assurer la traduction en français du résumé rédigé dans une autre langue.

Les propositions sont à remplir en ligne, à partir du 10/9/2016, sur le site de l'AIFRIS (aifris.eu), et uniquement de cette façon, **avant le 3 mars 2017** (après avoir pris connaissance du mode d'emploi téléchargeable en ligne depuis notre site). Ainsi, toutes les personnes souhaitant participer à une communication (auteur.e.s **et coauteur.e.s**) doivent commencer par créer un compte sur le site aifris.eu. Les personnes ayant déjà un compte dans la base sont invitées à compléter les informations manquantes.

La proposition doit comporter **au maximum 4 000 signes espaces compris** et être intégrée dans le cadre prévu à cet effet sur le site. Cette proposition constitue un **résumé de la communication en français**, qui, si celle-ci est acceptée, sera publié, **en l'état**, dans les « préactes » du congrès. Ces résumés seront mis en ligne en accès public, comme le sont déjà ceux des congrès précédents (cf. aifris.eu). La proposition est accompagnée obligatoirement **d'une bibliographie** d'un maximum de 2 000 signes et **d'une présentation** de ou des auteur.e.s de la proposition, en 300 signes maximum.

La communication peut être présentée par une équipe d'un maximum de 3 personnes, mais, quel que soit le nombre d'intervenant.e.s, le temps alloué est de 20 minutes par communication. Une même personne ne peut présenter qu'un maximum de deux communications, seule ou en équipe.

Tout.e communicant.e. devra être inscrit et avoir réglé ses frais d'inscription **avant le 6 juin 2017**. Pour la bonne marche du congrès et l'inscription en ligne aux ateliers, les communicant.e.s, dont la proposition a été retenue, mais qui n'auraient pas acquitté le règlement des frais d'inscription verront leur proposition annulée et retirée des préactes. Ils/elles ne pourront pas communiquer au congrès.

3. Publication des articles avant ou après le congrès

L'AIFRIS a vocation de rendre visible les travaux de recherche et d'innovation en matière d'intervention sociale en langue française. Il est donc souhaité que tout.e communicant.e dépose sur le site selon la même procédure, **avant le 6 juin 2017**, le texte complet de sa communication de 8 000 à 10 000 signes environ, sous format texte. Ce dernier sera mis en ligne en accès public instantanément, disponible notamment pour les congressistes.

Tout.e communicant.e aura la possibilité de déposer un résumé en anglais de 50 à 100 mots afin que la communication soit repérable par les moteurs de recherche anglophones.

Il n'y aura pas de publication papier des actes du congrès, mais les communicant.e.s qui souhaitent déposer un article plus important (environ 30 000 signes) avant ou après le congrès, pourront le faire en ligne par le même processus. Cet article en PDF complètera l'article complet et sera visible instantanément dans l'accès public en ligne.

Une fois cet article en langue française déposé sur le site sous format PDF, tout.e communicant.e a la possibilité de déposer un autre article toujours sous format PDF, dans la langue de son choix.